

POINT SUR LA PROCEDURE RELATIVE AU PROJET DE LA GARE D'AUSTERLITZ

La décision de la Cour administrative d'appel de Paris relative au recours en annulation à l'encontre du permis de construire du projet de réaménagement du quartier de la gare d'Austerlitz (lots A7/A8) obtenu le 14 décembre 2020, et dont l'audience s'est tenue ce jour, est attendue le 18 novembre 2021.

Kaufman & Broad.SA tiendra le marché informé de la décision de la Cour administrative d'appel par voie de communiqué de presse.

Ce communiqué est disponible sur le site www.kaufmanbroad.fr

Contacts

Directeur Général Finances

Bruno Coche
01 41 43 44 73

infos-invest@ketb.com

Relations Presse

DGM Conseil
Thomas Roborel de Climens - +33 6 14 50 15 84
thomasdeclimens@dgm-conseil.fr

Kaufman & Broad : Emmeline Cacitti
06 72 42 66 24 / ecacitti@ketb.com

À propos de Kaufman & Broad - Depuis plus de 50 ans, Kaufman & Broad conçoit, développe, fait construire et commercialise des maisons individuelles en village, des appartements et des bureaux pour compte de tiers. Kaufman & Broad est l'un des premiers Développeurs-Constructeurs français par la combinaison de sa taille, de sa rentabilité et de la puissance de sa marque.

Le Document d'Enregistrement Universel de Kaufman & Broad a été déposé le 31 mars 2021 auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») sous le numéro D.21-039. Il est disponible sur les sites internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de Kaufman & Broad (www.kaufmanbroad.fr). Il contient une description détaillée de l'activité, des résultats et des perspectives de Kaufman & Broad ainsi que des facteurs de risques associés. Kaufman & Broad attire notamment l'attention sur les facteurs de risques décrits au chapitre 4 du Document d'Enregistrement Universel. La concrétisation d'un ou plusieurs de ces risques peut avoir un effet défavorable significatif sur les activités, le patrimoine, la situation financière, les résultats ou les perspectives du groupe Kaufman & Broad, ainsi que sur le prix de marché des actions Kaufman & Broad.

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de vente ou une offre de souscription ou comme destiné à solliciter un ordre d'achat ou de souscription dans un quelconque pays.